

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY

ARRETE DU MAIRE n° 99 /2026

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rues de Metz, Ecoles, Croix St Joseph et Long Prey**

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société AXIMUM, en date du 8 avril 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de traçage sur les quais de bus dans le cadre du déploiement du Mettis C par la société AXIMUM, pour le compte de l'Eurométropole de Metz,

- **Du Lundi 13 avril au vendredi 17 avril entre 20h00 et 6h00**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation au niveau des quais de bus sur les rues de Metz, Ecoles, Croix St Joseph et Long Prey à Marly. Le stationnement sera interdit et la vitesse limitée à 30 km/h pendant la durée de l'intervention.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société AXIMUM chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société AXIMUM devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et les Agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société AXIMUM et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société AXIMUM,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 9 avril 2026

Pour le Maire,
Le premier Adjoint chargé de l'urbanisme
des travaux et de la circulation



Michel LISSMANN